

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU PROJET DE RESTAURATION HYDRO-MORPHOLOGIQUE DU MARAIS DE VAUX ET RUISSEAUX ASSOCIES PORTE PAR LE CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS RHONE ALPES

Séance du 30 Janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le vingt-trois janvier deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, FERRARI Jean, PESENTI Philippe, RABUT Jacques, RENAUD Jean-Xavier, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : M. CHAPUIS Gérard (représenté par M. BLEIN Jean), Mmes BARDON Fabienne (représentée par M. ARGENTI Bernard), CARRARA Carole (représentée par M. FERRARI Jean).

Membres absents : MM. CHARVOLIN Roch, HARNAL Sébastien, PIFFADY Philippe, Mmes CHENET Valérie, JOLY Fabienne, ROTARU Maria, THIBERT Monique.

Secrétaire de séance : Mme PALAZZI-ZANI Nelly.

Soit : 17 présents, 3 pouvoirs.

Le Marais de Vaux est la deuxième plus grande zone humide du Bugey. Il est situé sur le plateau d'Hauteville Lompnes et s'étend sur les communes de Hauteville Lompnes et Cormaranche-En-Bugey. La zone bénéficie de la gestion du Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes depuis 1992. Plusieurs plans de gestion ont été mis en place par le CEN à partir de 2001. Le dernier plan de gestion, 2013-2017 met l'accent sur la nécessité d'une réhabilitation de l'équilibre hydrodynamique du marais. C'est dans ce cadre que s'inscrit la présente démarche de restauration hydro-morphologique.

Les travaux d'aménagement consisteront à :

- 1 - enlever la végétation indésirable (ligneuse + invasive) : 33 hectares
- 2 - restaurer le linéaire et la morphologie historique des ruisseaux : 3500 ml
- 3 - combler les lits de ruisseaux rectifiés et les fossés/drains : 30 km
- 4 - rénover le sentier d'interprétation en caillebotis qui traverse le marais : 1000 ml.

Une enquête publique s'est déroulée du 4 Décembre 2017 à partir de 13 h 30 au 5 Janvier 2018 jusqu'à 16 h 30 dans les communes d'Hauteville-Lompnes et Cormaranche-En-Bugey.

Le commissaire-enquêteur a tenu une permanence en Mairie d'Hauteville-Lompnes le samedi 16 Décembre 2016 de 9 heures à 12 heures.

En application de l'article R. 123-12, le conseil municipal doit donner son avis sur la demande.

Le contrat de territoire ne devrait pas être impacté sur le programme 2016-2020 pour les travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement et réhabilitation des déversoirs d'orage.

Par contre, le programme 2020-2024 pourra être impacté par une baisse des subventions, suite aux nouvelles missions confiées à l'Agence de l'Eau par le Gouvernement (création et financement d'une Agence Nationale de la biodiversité entre autres).

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre un avis favorable au projet de restauration hydro-morphologique du Marais de Vaux et ruisseaux associés porté par le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Bernard ARGENTI.